



Fonds social européen
Investit pour votre avenir



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Marché DIECCTE-FSE- N°1-2016

Relatif à la réalisation, pour le compte de la DIECCTE Guyane, d'une assistance à Maîtrise d'ouvrage consistant à la finalisation du descriptif du système de gestion et de contrôle (DSGC) du programme opérationnel FSE mise en œuvre par l'Etat en Guyane pour la période 2014-2020 en vue de sa validation par l'autorité d'audit (CICC).

REGLEMENT DE LA CONSULTATION

Le présent marché bénéficie du concours du Fonds social européen.

Le présent règlement de la consultation comporte 6 pages.

DATE LIMITE DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

lundi 20 juin 2016 à **12H00**

La Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIECCTE) de la Guyane lance une consultation en vue de recourir pour le compte du service FSE de la DIECCTE à une assistance à Maîtrise d'ouvrage dans la finalisation du processus de validation et de démarrage du descriptif du système de gestion et de contrôle relatif au programme opérationnel FSE mise en œuvre par l'Etat en Guyane pour la période 2014-2020.

Ce marché est composé de trois volets :

- 1- Un appui technique sous forme de contribution principale directe à la formalisation du DSGC relative à l'organisation générale du contrôle interne et de la lutte antifraude
- 2- Un appui technique sous forme de contribution principale directe à la formalisation du DSGC relative à la gestion du programme et à la supervision de l'organisme intermédiaire
- 3- Un soutien technique à l'élaboration du descriptif de système de gestion et de contrôle supervisant :
 - a/ le traitement et suivi des irrégularités
 - b/ la cartographie des risques
 - c/ Les modalités de visites sur place avec la méthode d'échantillonnage
 - d/ cohérence globale du document

1 / Procédure utilisée :

Procédure adaptée, en application de l'article 30 du code des marchés publics.

2 / Modalités de publicité :

- Parution au journal France-Guyane, rubrique annonce légale
- Parution au BOAMP
- Diffusion et téléchargement sur le site web de la **Préfecture de Guyane**,
- Le dossier de **consultation peut aussi être retiré à la DIECCTE ou télécharger sur son site :**

DIECCTE de Guyane
Secrétariat de direction – Bureau 108
CS 46009
97306 CAYENNENE cedex
Web : <http://www.guyane.dieccte.gouv.fr/guyane>

3 / Pouvoir adjudicateur : l'Etat, représenté par le Directeur des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi (DIECCTE) de la Guyane.

4 / Caractéristiques du marché :

Pour plus de précision, le candidat peut se reporter au cahier des clauses particulières joint au dossier de consultation.

- Le marché est reconductible par voie expresse une fois, par décision unilatérale de l'administration.
- Les candidats sont tenus de présenter une offre de base conforme aux documents de consultation.

5 / Le dossier de consultation est composé des documents suivants :

- Règlement de consultation
- Cahier des clauses particulières
- Cahier des clauses administratives générales pour les marchés de fournitures courantes et de services (CCAG-FCS) à télécharger : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>

- Lettre de candidature pré-remplie (formulaires DC2 et DC1) à télécharger : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- Acte d'engagement pré-rempli (formulaire DC3) à télécharger : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- ❖ *En cas de sous-traitance seulement* : formulaire de demande d'habilitation des sous-traitants (DC4) pré-rempli à télécharger : <http://www.economie.gouv.fr/daj/formulaires-declaration-candidat>
- Modèle de bon de commande (rempli par l'administration après attribution des marchés)
- DSCG FSE Etat Guyane version n°1
- Synthèse de la révision DSGC FSE Etat Guyane
- ANNEXE 2 Liste de contrôle et d'auto-évaluation du DSGC
- Manuel de procédure gestionnaire FSE
- Rapport d'audit CE septembre 2014

6 / modification du dossier de consultation

La personne publique se réserve le droit d'apporter au plus tard trois jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détails au dossier de consultation. Le délai de trois jours se calcule à compter de la date d'envoi des modifications.

7 / composition des dossiers d'offre et de candidature

7-A / Composition du dossier de candidature :

- **Une lettre de candidature** (formulaire DC1)
- **Une déclaration sur l'honneur** (formulaire DC2)
- **Un extrait Kbis du registre du commerce**, ou tout autre document apportant la preuve de la capacité juridique du signataire à engager son établissement
- Tout document de nature à démontrer l'habilitation du candidat à exercer une activité d'entreprise de travail temporaire
- **En cas de co-traitance** : les candidats sont autorisés à se présenter sous la forme d'un groupement solidaire ou conjoint. En ce cas, tous les membres du groupement doivent remplir une lettre de candidature et désigner parmi eux le mandataire, responsable de l'exécution du marché devant le représentant du pouvoir adjudicateur et destinataire du paiement, qu'il devra répartir entre les membres (Formulaire DC1 ci-joint).

Néanmoins, la forme solidaire du groupement sera imposée au titulaire ; en cas de refus de sa part, le marché sera attribué au candidat (individuel ou en groupement) arrivé en deuxième position dans le classement des offres.

- **En cas de sous-traitance** : la sous-traitance est autorisée, à condition que le(s) sous-traitant(s) aient reçu l'agrément du pouvoir adjudicateur après l'envoi du formulaire DC4 dûment complété (exemplaire pré-rempli joint au dossier de consultation) et qu'il(s) l'ai(en)t complété des documents demandés..

7-B / Composition du dossier d'offre :

- un acte d'engagement (formulaire DC3 ci-joint) dûment rempli, cacheté et signé par une personne ayant la capacité juridique à engager l'établissement
- les annexes de l'acte d'engagement (bordereaux de prix unique ou BPU)
- une proposition technique et méthodologique remise à l'appui de l'offre

Tous les documents de l'offre doivent être rédigés en français.

Les candidats devront déposer une offre conforme au cahier des charges.

Les offres non recevables seront éliminées conformément à l'article 53 du code des marchés publics.

En outre, seront écartées les offres ne couvrant pas les besoins décrits dans le dossier de consultation (offres inappropriées)

8 / Durée de validité des offres : 30 jours à compter de la date de réception d'un dossier de candidature recevable par la DIECCTE.

9 / modalités de transmission des plis

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions

Offre relative à la «réalisation, pour le compte de la DIECCTE Guyane, d'une assistance à Maîtrise d'ouvrage consistant à la finalisation du descriptif du système de gestion et de contrôle (DSGC) du PO FSE Etat Guyane 2014 2020 en vue de sa validation par l'autorité d'audit (CICC).»

NE PAS OUVRIR

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste, par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres

Sur support numérique : clé USB ou CD ROM

10 / Date limite de réception des offres à la DIECCTE : lundi 20 juin 2016 à 12h00

11 / conditions d'envoi et de remise des offres :

La date et l'heure limites de réception des offres sont fixées en première page du présent dossier de consultation.

Pour toute information complémentaire, les candidats sont priés de se reporter à l'annexe 1/1 du présent règlement.

12 / Lieu de réception des dossiers de candidature :

Si le candidat choisit le support papier, il doit l'envoyer ou le remettre avant la date limite à l'adresse suivante :

DIECCTE de Guyane
Secrétariat de direction – Bureau 108
CS 46009
97306 CAYENNE Cedex

Pour l'envoi par courriel, le candidat devra le transmettre à l'une des adresses suivante :

- 973.administration@dieccte.gouv.fr ou 973.direction@dieccte.gouv.fr;

RAPPEL : Analyse de la recevabilité des dossiers de candidature

Pour rappel, seuls les dossiers de candidatures déclarés recevables seront examinés en comité de sélection. Pour ce faire, il est impératif que les candidats déposent des dossiers strictement conformes au règlement de consultation.

13 / notation et classement des offres

Les offres seront jugées sur la base de deux critères :

- **Qualité technique de la proposition**
- **Prix**

13-A / critères de sélection des offres recevables et modalités de notation:

➤ **critère 1 : Qualité technique de la proposition..... /65 points**

- Méthodologie de travail (25)

Phasage / délais

Moyens matériels et humains mis en œuvre pour la bonne exécution de la prestation

Qualité / quantité des intervenants

- Méthode d'intervention (40)

Compréhension du cadre de travail et adaptation au contexte environnemental et institutionnel local

Proposition d'intervention (temporalité / échange par courriel prévu / visioconférence)

Qualité de la réponse au cahier des charges

➤ **critère 2 : Le prix /35 points**

Le prix proposé est réputé complet.

Il comprend tous les frais engagés par le titulaire pour l'exécution des prestations.

13-b / note globale et classement

L'ensemble des critères aboutit à une note globale sur 100. Le marché sera attribué au candidat ayant obtenu la note globale la plus élevée, sous réserve qu'il produise les documents demandés à l'article 7, dans les délais indiqués.

14 / Demande d'information sur la consultation

Pour obtenir tout renseignement sur la présente consultation, par courriel exclusivement, prière de s'adresser à :

973.fse@dieccte.gouv.fr

973.administration@dieccte.gouv.fr ou 973.direction@dieccte.gouv.fr

Il ne sera fait aucune réponse à des demandes par téléphone.

Il ne sera plus répondu aux questions trois jours ouvrés avant la date limite de dépôt des offres, telle qu'indiquée en page 1 du présent RC.

15 / Voies et délais de recours :

Le règlement de litiges liés à la présente consultation fera l'objet d'une tentative de règlement devant le comité consultatif de règlement à l'amiable des litiges, dans les conditions prévues à l'article 127 du code des marchés publics.

Si les litiges ne peuvent être réglés à l'amiable, les parties saisiront le tribunal administratif de Cayenne, seul compétent pour connaître les recours contentieux relatifs à la présente consultation :

7, rue Schoelcher

BP 5030

97305 CAYENNE cedex

Tél. : 0594 25 49 70